

**Formation à la coordination  
de l'accueil familial de jour**

---

**Cycle de formation  
2019 - 2020**

## **Introduction**

Voici le programme de la 10<sup>ème</sup> édition de formation à la coordination de l'accueil familial de jour, mise sur pied par l'Unité de formation continue de la HETS&Sa | EESP | Lausanne, en collaboration avec l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) du canton de Vaud et un conseil scientifique composé de représentant·e·s des différents cantons romands (voir liste des membres ci-après).

Cette formation s'inscrit dans un contexte évolutif marqué par le développement des politiques sociales liées aux modes d'accueil extrafamiliaux. Dans plusieurs cantons, les lois relatives à l'accueil extrafamilial évoluent dans le sens d'un encouragement à la professionnalisation du travail socio-éducatif et aux garanties qu'elles contribuent à donner à la qualité de l'accueil sous ses différentes formes.

La fonction de coordination se professionnalise et se complexifie. Elle nécessite une connaissance approfondie des enjeux politiques, des évolutions sociales, des attentes familiales ainsi que des besoins des enfants.

## **Public cible et objectifs**

La formation s'adresse à toute personne travaillant comme coordinatrice ou coordinateur de réseau ou de structure d'accueil familial de jour. Elle a comme objectif de développer les compétences requises pour cette fonction, en construisant une vision globale des processus mis en œuvre lors de l'accueil familial de jour dans le cadre de l'application de l'Ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants OPEE du 19 octobre 1977 (état le 25 février 2003) et en tenant compte des particularités liées aux exigences de chaque canton romand.

Elle permet d'obtenir un certificat EESP en coordination de l'accueil familial de jour, reconnu par les services cantonaux de Suisse romande responsables de l'accueil familial de jour et correspondant à 15 crédits ECTS.

## **Compétences visées**

Au terme de la formation, la coordinatrice ou le coordinateur devra avoir acquis les compétences suivantes :

### **1) Compétences organisationnelles**

Organiser et assurer la gestion des ressources humaines du réseau ou de la structure d'accueil familial de jour.

### **2) Compétences d'évaluation**

Evaluer la qualité des prestations d'accueil délivrées en tenant compte des prescriptions en vigueur et favoriser l'amélioration continue de celles-ci.

### **3) Compétences relationnelles**

Maîtriser des outils de communication en lien avec ses activités.

#### **4) Compétences de définir son rôle**

Définir son identité professionnelle et situer son rôle.

#### **5) Compétences contextuelles**

Identifier le réseau social et interprofessionnel de sa région et mettre en place des collaborations.

#### **6) Compétences d'auto-évaluation**

Développer une pratique réflexive.

### **Déroulement de la formation**

La formation comporte un programme de 24 jours de cours répartis sur 2 ans, auxquels s'ajoutent du temps de travail personnel pour les travaux d'évaluation ainsi qu'une séance d'examen oral. Elle commence en janvier 2019 et se termine en décembre 2020.

De manière générale, la formation se déroulera à raison de 1 à 2 jours par mois.

### **Organisation de la formation**

Le certificat à la coordination de l'accueil familial de jour est composé de trois modules de formation, placés sous la responsabilité d'Anne-Françoise Pont Chamot, maître d'enseignement HES à la Haute école de Travail social et de la santé | EESP | Lausanne Unité de formation continue.

Ces trois modules sont déclinés de la manière suivante :

#### **Module 1 – Contexte et cadre d'intervention de la coordinatrice ou du coordinateur : évolution, paradoxes et enjeux pour la pratique – 7 jours**

Responsable du module : Anne-Françoise Pont Chamot

Prendre en compte les évolutions et tendances générales (au niveau politique, juridique, social...) afin de situer le contexte d'intervention de la coordinatrice ou du coordinateur, ainsi que les différentes logiques et/ou paradoxes qui sous-tendent et traversent celui-ci.

#### **Module 2 – Positionnement de la coordinatrice ou du coordinateur dans son contexte d'intervention – 10 jours**

Responsable du module : Anne-Françoise Pont Chamot

Dans la continuité du module 1, ce module vise à permettre aux coordinatrices ou coordinateurs de travailler sur leur posture professionnelle, tenant compte de leur statut, fonction et rôle et des enjeux propres à leur contexte.

### **Module 3 – Conduite et gestion de projet (module transversal) – 3 jours**

Responsable du module : Anne-Françoise Pont Chamot

Acquérir et expérimenter les outils méthodologiques pour construire et gérer un projet dans une structure d'accueil familial de jour.

Ce module transversal, qui prendra place parallèlement au module 2, accompagnera les participant·e·s dans la réalisation de leur travail de certification.

Sur un mode également transversal, des **séances d'analyse de pratique** en petits groupes, représentant 4 jours de cours, prendront place tout au long de la formation.

### **Dates de formation des modules 1, 2 et 3 (sous réserve de modification) :**

#### 2019

Mardi 29 janvier 2019  
Mardi 5 février 2019  
Mardi 19 février 2019  
Mardi 19 mars 2019  
Mardi 9 avril 2019  
Mardi 14 mai 2019  
Mardi 28 mai 2019  
Mardi 11 juin 2019  
Mardi 3 septembre 2019  
Mardi 17 septembre 2019  
Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019  
Mardi 12 novembre 2019  
Mardi 26 novembre 2019  
Mardi 10 décembre 2019

#### 2020

Mardi 14 janvier 2020  
Mardi 28 janvier 2020  
Mardi 4 février 2020  
Mardi 3 mars 2020  
Mardi 31 mars 2020  
Mardi 28 avril 2020  
Mardi 12 mai 2020  
Mardi 26 mai 2020  
Mardi 2 juin 2020  
Octobre 2020 (date précise sera fixée ultérieurement)

## Conditions d'admission

- Occuper une fonction de coordination à l'accueil familial de jour

Etre titulaire :

- *d'un titre d'une école supérieure (ES) du domaine social, filière « éducation de l'enfance » ou « éducation sociale »*

ou

- *d'un titre d'une Haute école spécialisée (HES) dans les domaines de la santé ou du social ou titre d'une Haute école pédagogique*

ou

- *d'une décision de reconnaissance d'un titre étranger comme valant les titres ci-dessus.*

Pour les participant·e·s dont les autorités cantonales n'exigent pas ces titres pour l'entrée en fonction de coordination, une **admission sur dossier** est possible. Dans ce cas, la procédure d'admission comprend un **entretien** et la **rédaction d'un document écrit**. Au besoin, et après examen du dossier, un **complément de formation** (de 4 jours maximum) peut être demandé au ou à la candidat·e.

La décision d'admission intervient à l'issue de l'entier de cette procédure.

Age minimum : 25 ans

## Conditions de certification

Les conditions d'obtention du certificat sont les suivantes :

- Présence aux 24 jours de formation. Au-delà de 10 % d'absence, des remédiations sont exigées. Ces compléments peuvent être négociés avec l'enseignant·e dans le délai imparti par la responsable de la formation
- Pour obtenir le certificat EESP à la coordination de l'accueil familial de jour, les participant·e·s doivent obtenir les crédits correspondant à la validation des trois modules (y compris la soutenance orale du travail de certification).
- Règlement des exigences financières
- Rester en emploi dans une fonction de coordinatrice ou de coordinateur.

## Conditions financières

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant·e par le site administratif. Elle n'est pas remboursable même en cas de désistement.

Les frais de formation sont fixés pour l'ensemble de la formation.

Ils doivent être acquittés aux délais indiqués ci-dessous.

En cas de désistement, d'abandon, d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus, selon les délais susmentionnés, ne sont pas remboursés.

## **Coût de la formation**

Le coût de la formation se monte à CHF 5'600.--.

Ce montant est payable en deux tranches aux échéances suivantes :

- CHF 2800.- en décembre 2018
- CHF 2800.- en décembre 2019

Certains cantons subventionnent la formation, à discuter de cas en cas avec les offices cantonaux concernés.

## **Modalités d'inscription**

Finance d'inscription : CHF 200.--.

Les dossiers d'inscription sont à envoyer au secrétariat de l'Unité de formation continue de la HETS&Sa | EESP | Lausanne **avant le 24 octobre 2018** au moyen du bulletin annexé et d'un dossier comprenant :

- un curriculum vitae
- les copies des diplômes et certificats obtenus
- une photographie
- une lettre de motivation
- tout autre document utile à l'appréciation de la candidature
- la copie du récépissé de la finance d'inscription (N° CCP dans bulletin d'inscription)

## **Nombre de participant·e·s (en fonction des places disponibles)**

Maximum : 22

## **Renseignements et personnes de contact**

Anne-Françoise Pont Chamot, responsable de la formation

([annefrancoise.pontchamot@eesp.ch](mailto:annefrancoise.pontchamot@eesp.ch))

Haute école de Travail social et de la santé | EESP | Lausanne

Unité de formation continue

Ch. des Abeilles 14

CH-1010 Lausanne

Tél. +41 (0)21 651 03 10

Fax +41 (0)21 651 03 15

## **Membres du conseil scientifique de la formation**

**Anita Balz**, Kibesuisse

**Christine Bastet**, Accueil Familial de Jour du Jura, district Porrentruy

**Sandrine Bavaud**, Pro Enfance

**Valérie Berset**, Office de l'accueil de jour des enfants, Vaud

**Agnese Del Duca**, Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour,  
Genève

**Patrick Haenni**, Association Accueil Familial de Jour, Neuchâtel

**Véronique Lozet**, Office de l'accueil de jour des enfants, Vaud

**Michèle Maccaud**, Fédération valaisanne d'Accueil Familial de Jour

**Sandrine Ramò**, ProJour Vaud

**Martine Vorlet**, Fédération fribourgeoise d'Accueil Familial de Jour